

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 34 (2007)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Les nouvelles du Palais fédéral

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## La statistique des Suisses de l'étranger 2006 est parue

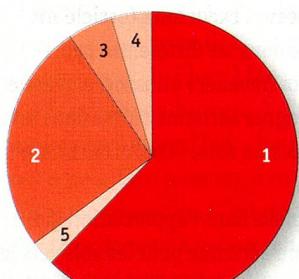
**Le nombre de Suisses vivant à l'étranger augmente constamment: cette année, il a dépassé le seuil de 640000.**

Fin décembre 2006, 645 010 Suisses et Suisses étaient inscrits auprès des ambassades et consulats suisses. Par rapport à décembre 2005, le nombre de nos compatriotes à l'étranger a ainsi augmenté de 10 794 personnes. Depuis 2000, la communauté suisse à l'étranger a augmenté d'environ 11%. 460 065 personnes possèdent, outre la nationalité suisse, une autre nationalité (71,3%).

En ce qui concerne les pays de résidence, la préférence va aux pays de l'Union européenne (390 182 ou 60,5%, voir tableau). La plus grande communauté suisse à l'étranger se trouve en France (171 732), d'autres grandes colonies se retrouvent en Allemagne (72 384), Italie (47 012), Grande-Bretagne (27 326), Espagne (22 680) et Autriche (13 380).

En dehors de l'Europe, la plupart de nos compatriotes vivent aux États-Unis (71 984). Il ressort en outre de la statistique que près de la

### Suisses de l'étranger dans le monde



1 Europe 402 560  
2 Amérique 164 055  
3 Asie 32 372  
4 Océanie 27 643  
5 Afrique 18 380

moitié des Suisses adultes à l'étranger sont des femmes. 146 615 personnes ont moins de 18 ans.

Parmi les 494 802 concitoyennes et concitoyens qui ont le droit de vote, 111 249 (22,5%) se sont inscrits dans les représentations suisses afin de pouvoir exercer leur droit de vote et d'élection. La statistique peut être consultée à l'adresse: [www.eda.admin.ch/eda/fr/home/doc/publi/ptrali.html](http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/doc/publi/ptrali.html)

### Suisses de l'étranger dans les pays de l'UE

France:	171 732
Allemagne:	72 384
Italie:	47 012
Grande-Bretagne:	27 326
Espagne:	22 680
Autriche:	13 380
Belgique:	6 934
Pays-Bas:	6 912
Suède:	4 506
Grèce:	3 191
Danemark:	2 901
Portugal:	2 782
Hongrie:	1 691
Finlande:	1 444
Irlande:	1 387
République tchèque:	1 166
Luxembourg:	980
Pologne:	583
Chypre:	434
Slovénie:	296
Slovaquie:	231
Malte:	149
Estonie:	36
Lithuanie:	26
Lettonie:	19
Total:	390 182

## «La Confédération en bref 2007»

**La Chancellerie fédérale a publié en mars la brochure «La Confédération en bref 2007» dans les quatre langues nationales ainsi qu'en anglais. Elle est disponible gratuitement.**

La brochure publiée par la Chancellerie fédérale est très appréciée: cette année, le tirage a été légèrement augmenté en raison de la demande de l'année dernière et il se monte désormais à 230 000 exemplaires.

«La Confédération en bref 2007» compte 84 pages. En

guise d'introduction, vous pouvez lire un entretien que la présidente de la Confédération, Micheline Calmy-Rey, a eu avec la correspondante du Palais fédéral, Christiane Imsand.

La brochure explique comment la Suisse est organisée sur le plan politique, quels droits populaires peuvent être exercés et comment se composent le Conseil national et le Conseil des États. Elle contient, comme jusqu'à présent, les portraits des parlementaires et mentionne la date de leur élection et les commissions dont ils font partie. La naissance d'une nouvelle loi y est également exposée de manière compréhensible. Par ailleurs, les tâches des différentes autorités y sont décrites: le Conseil fédéral, les départements et offices fédéraux, les services du Parlement, la Chancellerie fédérale, le Tribunal fédéral et le Tribunal fédéral des assurances ainsi que les deux nouveaux tribunaux fédéraux de première instance.

Les illustrations de l'édition de cette année sont l'œuvre de la photographe romande Julie de Tibolet.

La brochure peut être commandée gratuitement à l'adresse suivante:

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), diffusion des publications, CH-3003 Berne, Fax: +41 31 325 50 58, Internet: [www.publicationsfederales.ch](http://www.publicationsfederales.ch)

Publicité

**swissworld.org**  
Your Gateway to Switzerland

## Aide-mémoire pour les Suisses de l'étranger: nouvelle édition électronique

**Le DFAE a publié son «Aide-mémoire pour les Suisses de l'étranger» la première fois en avril 1993. Il s'agit d'une brochure d'information pour nos compatriotes à l'étranger et les personnes qui souhaitent émigrer. Elle a été rééditée en allemand et en français en 2002 et en italien un an plus tard. Cette année, elle a été rééditée sous forme électronique.**

Les versions de 2002 et 2003 ont dû être constamment adaptées ces dernières années.

Pour des raisons économiques, le DFAE a renoncé à une nouvelle publication en version papier et a publié à chaque fois les principales modifications sur l'Internet.

Pour 2007, nous avons totalement remanié cet «aide-mémoire» en collaboration avec plusieurs autres offices fédéraux et institutions relatives aux Suisses de l'étranger, mais uniquement sous forme électronique. La brochure devrait probablement être éditée encore une fois en version papier au cours de l'année prochaine.

Vous trouverez l'aide-mémoire actualisé sous: [www.eda.admin.ch/eda/fr/home/doc/publi/ptrali.html](http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/doc/publi/ptrali.html). Vous pouvez également commander la version papier gratuitement à l'adresse suivante: Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), diffusion



des publications, CH-3003 Berne, Fax : +41 31 325 50 58, Internet: [www.publicationsfederales.ch](http://www.publicationsfederales.ch) ou sur [www.eda.admin.ch/eda/fr/home/doc/publi/ptrali.html](http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/doc/publi/ptrali.html). Attention: la version papier date de 2002!

Pour les commandes écrites, veuillez joindre une étiquette autocollante avec votre adresse.

## Stop à la construction de résidences secondaires en Suisse

**Le comité d'initiative «Helvetia Nostra» a lancé en juin 2006 l'initiative populaire fédérale «pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires» (voir «Revue Suisse» 5/06). L'initiative envisage de limiter la construction de résidences secondaires en Suisse.**

Les auteurs de l'initiative craignent que l'abrogation de la Lex Koller provoque un fiasco au niveau de l'aménagement du territoire en Suisse et une augmentation massive de la destruction des paysages nationaux. Cette initiative veut aller à l'encontre de cette tendance. Grâce à un nouvel article 75a dans la Constitution fédérale, elle prévoit ceci: les résidences secondaires constituent au maximum 20% du parc des logements et de la surface brute au sol habitable de chaque commune. En outre, les communes devraient être obligées à publier chaque année leur plan de quotas de résidences principales et l'état détaillé de son exécution.

Dans certaines régions touristiques, ceci reviendrait à un arrêt des constructions des résidences secondaires. Le comité d'initiative y voit la possibilité

### INITIATIVES POPULAIRES

Depuis la dernière édition, les initiatives populaires suivantes ont été lancées:

- «pour des véhicules plus respectueux des personnes» ; jusqu'au 27 août 2008
- «pour un traitement fiscal privilégié de l'épargne-logement destinée à l'acquisition d'une habitation à usage personnel ou au financement de travaux visant à économiser l'énergie ou à préserver l'environnement (initiative sur l'épargne-logement)» ; jusqu'au 27 septembre 2008

Vous pouvez télécharger le formulaire de signature des initiatives en cours à la page [www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis\\_1\\_3\\_1\\_1.html](http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis_1_3_1_1.html)

### VOTATION

Votation populaire fédérale du 17 juin 2007

- Modification du 6 octobre 2006 de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité
- Dates des élections du Conseil national 2007: 21 octobre

Aucune votation populaire fédérale n'aura lieu le 25 novembre 2007.

de préserver le caractère particulier et le charme de nos paysages et de nos zones résidentielles.

Les dispositions transitoires de la Constitution fédérale se-

raient adaptées en même temps que la modification de la Constitution. Si la loi nécessaire n'est pas entrée en vigueur dans un délai de deux ans, le Conseil fédéral doit édicter par voie d'ordonnance les dispositions d'exécution nécessaires sur la construction, la vente et l'enregistrement au registre foncier des résidences secondaires (article 197 nouveau chiffre 8 paragraphe 1 des dispositions transitoires de la Constitution fédérale).

Si la modification de la Constitution est acceptée, certains permis de construire seront provisoirement déclarés nuls. La période de transition s'étend entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit la modification de la Constitution et la date d'entrée en vigueur des dispositions d'exécution (article 197 nouveau chiffre 8 paragraphe 2 des dispositions transitoires de la Constitution fédérale).

Vous pouvez encore signer l'initiative jusqu'au 20 décembre 2007.

## Concours d'admission pour une carrière diplomatique 2007/2008

Vous êtes dynamique, motivé et souhaitez vous investir à l'étranger pour les intérêts de la Suisse.

Vous êtes flexible, ouvert aux autres cultures et aimez le changement.

Vous vous intéressez à la politique, l'économie, la culture et l'histoire de la Suisse.

Alors vous êtes la personne dont le DFAE a besoin pour relever ses futurs défis.

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) offre un large panel de tâches passionnantes dans les domaines spécialisés les plus divers. Les nouveaux collaborateurs et collaboratrices sont recrutés par l'intermédiaire d'un concours d'admission.

Conditions de participation: vous êtes de nationalité suisse; vous n'avez pas plus de 35 ans l'année du concours; vous avez terminé des études universitaires (licence ou master selon Bologne) ou une autre formation étrangère équivalente; vous maîtrisez une deuxième

langue nationale et une langue internationale; vous n'avez pas d'antécédents judiciaires. Les candidatures de juristes, d'économistes et de gestionnaires (profil Hautes Etudes Commerciales) sont particulièrement les bienvenues.

Envoyez votre dossier de candidature d'ici au 6 juillet 2007 à la Direction des ressources et du réseau extérieur, Recrutement et marketing, Freiburgstrasse 130, bureau A.3017, CH 3003 Berne. Vous trouverez toutes les informations relatives au concours d'admission, y compris le déroulement et le calendrier, sur notre site web:

[www.eda.admin.ch/diplojobs](http://www.eda.admin.ch/diplojobs)

Désireux d'augmenter la part de femmes dans le service diplomatique, le DFAE serait ravi de recevoir des candidatures de femmes. Les candidatures de représentantes et représentants des minorités linguistiques sont particulièrement bienvenues.

Pour tout autre renseignement, contactez-nous par e-mail: [concours@eda.admin.ch](mailto:concours@eda.admin.ch)

DFAE, Direction des ressources et du réseau extérieur, Recrutement et marketing, CH-3003 Berne, [www.eda.admin.ch](http://www.eda.admin.ch)

RESPONSABLE DES PAGES D'INFORMATIONS OFFICIELLES DU DFAE:  
GABRIELA BRODBECK, SERVICE DES SUISSES DE L'ÉTRANGER/DFAE, CH-3003 BERNE